

Allianz Actions Aequitas

ex: AGF Aequitas

Allianz 
Global Investors

Un investissement sur des valeurs de la zone euro alliant capitalisme familial, actionnariat salarié et respect du gouvernement d'entreprise

Allianz Actions Aequitas est un fonds thématique qui rejoint la gamme actions des produits d'Allianz Global Investors France. Il s'agit d'un FCP investi dans des valeurs de la zone euro qui sont centrées sur des thématiques spécifiques, non exclusives les unes des autres: capitalisme familial (que les familles exercent ou non des fonctions managériales) et actionnariat salarié et ce, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise. En s'appuyant sur un processus rigoureux de sélection des valeurs, **Allianz Actions Aequitas** a un objectif d'offrir une performance supérieure à l'indice de référence SBF 250, sur la durée de placement recommandée.

Allianz Actions Aequitas vous offre également une fiscalité avantageuse, celle du Plan d'Epargne en Actions (PEA).

L'univers d'investissement

L'univers d'investissement d'**Allianz Actions Aequitas** est composé principalement de l'ensemble des valeurs la zone Euro.

Dans un souci de diversification mais dans une moindre mesure, **Allianz Actions Aequitas** investit également dans des valeurs des pays du reste de l'Europe (Suisse, pays scandinaves...).

Le FCP investira sur des valeurs, toutes capitalisations confondues. Par rapport aux grandes valeurs, les petites et moyennes valeurs permettent d'espérer un potentiel de rendement supérieur à condition d'accepter une prise de risque plus élevée à court terme, du fait notamment d'une moindre liquidité par rapport aux grandes capitalisations.

Le processus de gestion

Le processus, les méthodes de gestion et la sélection de valeurs sont résolument orientés " *stock-picking* ".

Ce processus permet ainsi une gestion active du portefeuille et une prise de positions sur des valeurs offrant des perspectives de sur-performance par rapport au marché sur le long terme. Le processus de gestion se déroule selon les étapes suivantes :

1. La sélection de valeurs

L'univers de recherche d'**Allianz Actions Aequitas** comprend l'ensemble des valeurs de la zone Euro et dans une moindre mesure celles des pays du reste de l'Europe. La principale source de valeurs ajoutée de ce processus est la sélection active de valeurs centrée sur des thématiques spécifiques alliant actionnariat familial (que ces familles exercent ou non des fonctions managériales) et actionnariat salarié, le tout dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise.

résumé

- *Un fonds thématique original*
- *Un investissement dans des sociétés qui respectent les critères de gouvernement d'entreprise*
- *Un objectif de rentabilité à long terme supérieure aux marchés de la zone euro*
- *Un processus de gestion fondé sur des critères " qualitatifs " et " quantitatifs "*
- *Une éligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA)*

Indicateur de risque*



* Méthodologie disponible sur simple demande auprès d'Allianz Global Investors France.

En effet, la détention d'une partie du capital d'une entreprise par ses collaborateurs permet une meilleure adhésion de ces derniers au projet d'entreprise ainsi qu'une plus grande sensibilisation à ses enjeux.

Par ailleurs, les sociétés sélectionnées sont le plus souvent des sociétés familiales, lesquelles mettent le plus souvent en oeuvre des stratégies fondées sur une gestion patrimoniale de leur activité et visant à assurer la pérennité de l'entreprise sur le long terme.

Enfin, la gestion apporte un intérêt tout particulier au respect des principes de gouvernance d'entreprise qui garantit une répartition juste et équilibrée des pouvoirs entre management et actionnaires notamment minoritaires. Cette association vertueuse de ces différentes forces nous semble créatrice de valeur sur le long terme.

2 critères participent à la sélection :

Critères "quantitatifs" :

- Détention par les salariés d'au moins 3 % du capital,
- Pourcentage de détention des sociétés par les familles,

Critères "qualitatifs" :

- Evaluation de la pérennité du contrôle du capital (vente/achat de titres par le management, la famille),
- Appréciation de la qualité du management : étude de l'historique financier, industriel et stratégique du management :

Expériences passées réussies du management, à savoir sa capacité à créer de la croissance rentable sur le long terme, à restructurer, à opérer un virage stratégique,

Indépendance du management vis-à-vis du marché, des sources de pression externe et interne à l'entreprise,

- Vérification du respect des principes de gouvernement d'entreprise : équilibre des pouvoirs, respect du droit des actionnaires, mécanisme d'audit et de contrôle interne et externe, rémunérations des dirigeants

- Appréciation de la qualité des fondamentaux des sociétés (positionnement stratégique, perspectives de croissance, maintien de la rentabilité, qualité de la structure financière...).

2. Construction du portefeuille

Le portefeuille d'**Allianz Actions Aequitas** est diversifié, composé en moyenne de 90 à 100 valeurs.

3. Contrôle des risques

Un suivi détaillé de la structure du portefeuille est effectué par la gestion et le contrôle des risques qui disposent de plusieurs outils pour mesurer et piloter à tout moment le risque du portefeuille afin de s'assurer du respect des contraintes.

Pour vous informer : www.allianzgi.fr

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commissions des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter.

Document non contractuel.

caractéristiques

Forme juridique :

FCP de droit français (conforme à la directive européenne)

Classification AMF :

Actions de pays de la zone euro

Date d'agrément AMF :

5 juin 2001

Date de modification de la notice

AMF : 29 novembre 2004

Code ISIN : FR0000975880

Durée de placement

recommandée : Supérieure à 5 ans

Frais de gestion :

1,794 %TTC, taux maximum de l'actif net

Commission de souscription

maximale :

3 % (dont part acquise au FCP : néant)

Commission de rachat maximale :

néant

Conditions de souscription/rachat :

Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 12h30 et effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. En cas de suspension de la cotation, les ordres sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative établie. Chaque part peut être fractionnée en millièmes, dénommés fractions de Parts.

Valorisation :

Quotidienne. La valeur liquidative du FCP est établie chaque jour de Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux

Libellé de la devise : Euro

Affectation des résultats :

Les revenus sont capitalisés et/ou distribués chaque année sur décision de la société de gestion.

Dépositaire :

Société Générale
50, bd Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion :

Allianz Global Investors France
20 rue Le Peletier, 75444 Paris
Cedex 09